

Produit structuré



## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.

**PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE<sup>(1)</sup> ET À L'ÉCHÉANCE.**

Émetteur :	Morgan Stanley & Co International PLC
Durée d'investissement conseillée :	3659 jours <sup>(2)</sup> (10 ans jusqu'à la Date d'observation finale et 7 jours correspondant à la date de règlement/livraison - hors cas de remboursement automatique anticipé). En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
Éligibilité :	Comptes titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel « PERIn »). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
ISIN :	FRIP000001R8
Période de commercialisation :	Du 27/05/2024 au 19/07/2024. La commercialisation des titres peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

**Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.**

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les Titres sont émis par Morgan Stanley & Co International Plc. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

<sup>(2)</sup> Nombre de jours entre la Date d'observation initiale (19 juillet 2024) et la Date d'échéance du produit (26 juillet 2034).

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

# Objectifs d'investissement

1

## Une exposition à un indice diversifié

(ICOCO20 Index - iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR) ci-après « l'Indice », calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

2

## Un investissement d'une durée de 10 ans maximum

(hors cas de remboursement automatique anticipé) et un remboursement de 100 % du Capital Initial<sup>(1)</sup> possible chaque jour ouvré, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial.

3

## Un objectif de gain plafonné à environ 10% par année écoulée depuis le 19/07/2024

(soit un gain de environ 0.0274%<sup>(3)</sup> par jour écoulé) depuis la Date de constatation initiale<sup>(1)</sup> en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice n'a pas subi de baisse strictement supérieure à 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial à la Date d'observation finale<sup>(2)</sup>.

4

## Un remboursement potentiel du Capital Initial<sup>(1)</sup> à la Date d'échéance<sup>(2)</sup>

si en Date d'observation finale<sup>(2)</sup> (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé), l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial.  
**Un risque de perte en Capital partielle ou totale au-delà.**

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des gains et/ou de remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup> dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice.

Le remboursement du produit « EXIGENCE 23 » est conditionné à l'évolution de l'Indice. **En cas de baisse de l'Indice de plus de 50% à la Date de constatation finale<sup>(2)</sup> par rapport à son Niveau de Référence Initial observé à la Date de constatation initiale (le 19 juillet 2024), l'investisseur subira une perte en Capital égale à la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.**

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'Indice à la Date de constatation finale<sup>(2)</sup> par rapport à son Niveau de Référence Initial observé à la Date de constatation initiale (le 19 juillet 2024), l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9.80%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum<sup>(4)</sup> de 9.14%).

« EXIGENCE 23 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. EXIGENCE 23 est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital<sup>(1)</sup> partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de EXIGENCE 23, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale.

<sup>(2)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(3)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur.

<sup>(4)</sup> Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel) et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 0.6% par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 19/07/2024 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective. Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International Plc.

# Avantages

- ✓ Tous les jours ouvrés<sup>(1)</sup>, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034, si l'Indice est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le Capital Initial par anticipation plus un gain de environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 19/07/2024.
- ✓ Si en Date d'observation finale<sup>(1)</sup>, en l'absence de remboursement automatique anticipé, l'Indice n'a pas subi de baisse strictement supérieure à 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le Capital Initial plus un gain de environ 100.0548% (3652 x 10%/365), au titre des 3652 jours écoulés.
- ✓ Si en Date d'observation finale<sup>(1)</sup>, en l'absence de remboursement automatique anticipé, l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 20% mais inférieure ou égale à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, en Date d'échéance<sup>(1)</sup>, le Capital Initial.

# Inconvénients

- ✓ Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance<sup>(1)</sup>. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans un scénario défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- ✓ Le rendement du produit est très sensible à la Date d'observation finale<sup>(1)</sup> à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -20% et -50%. En effet, si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subira une perte en Capital pouvant être partielle ou totale. Si l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 20% mais inférieure ou égale à 50%, l'investisseur ne recevra que son Capital Initial.
- ✓ Le rendement du produit est très sensible en Date d'observation de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> à une faible variation de l'Indice autour du Niveau de Référence Initial. En effet, si l'Indice subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ✓ En cas de revente du produit avant la Date d'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- ✓ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 373 à 3659 jours<sup>(4)</sup>, en fonction de l'évolution de l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR.
- ✓ L'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'Indice et les gains du produit EXIGENCE 23 seront plafonnés au paiement éventuel du gain<sup>(2)</sup> de environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 19/07/2024 (soit un TRA net<sup>(3)</sup> maximum de 9.14%).
- ✓ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Emetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).
- ✓ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur.

<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

<sup>(4)</sup> Nombre de jours entre la Date d'observation initiale et la première Date de paiement de remboursement anticipé ou la Date d'échéance.

# Principe de fonctionnement

## ① Remboursement anticipé possible dès la fin de la première année

Tous les jours ouvrés, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034 (depuis la fin de l'année 1 jusqu'au jour ouvré précédant la Date d'observation finale en année 10), en Dates d'observation de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>, si l'Indice est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> en Date de paiement de remboursement anticipé concernée<sup>(1)</sup> :

### Cas défavorable

L'Indice est en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial

Pas de remboursement automatique anticipé. Le produit est prolongé d'un jour ouvré.

### Cas favorable

L'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial

100% du Capital<sup>(2)</sup> remboursé



Un gain de environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis la Date d'observation initiale (le 19/07/2024)

(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9.80%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 9.14%)

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# Principe de fonctionnement

## ② Remboursement à l'échéance

À l'issue des 3652 jours (10 ans après la Date d'observation initiale), en Date d'observation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la Date d'observation initiale<sup>(1)</sup>.

### 3 scénarios sont possibles

#### Cas défavorable

L'Indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial :

**Perte en Capital<sup>(2)</sup> égale à la baisse l'Indice**

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital pouvant être partielle ou totale à l'échéance.

Dans le cas défavorable où l'Indice céderait 100% de sa valeur à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup> la perte en Capital serait totale.

(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> strictement inférieur à -7.24%)

#### Cas médian

L'Indice a baissé entre 20% et 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial :

**100% du Capital<sup>(2)</sup> remboursé**

(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -0.6%)

#### Cas favorable

L'Indice n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial :

**100% du Capital<sup>(2)</sup> remboursé**



**Un gain de environ 100.0548%**

(soit 3652 jours x environ 0.0274% = 100.0548%)

Correspond à un gain de environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis la Date d'observation initiale (le 19/07/2024)

(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 6.52%)

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

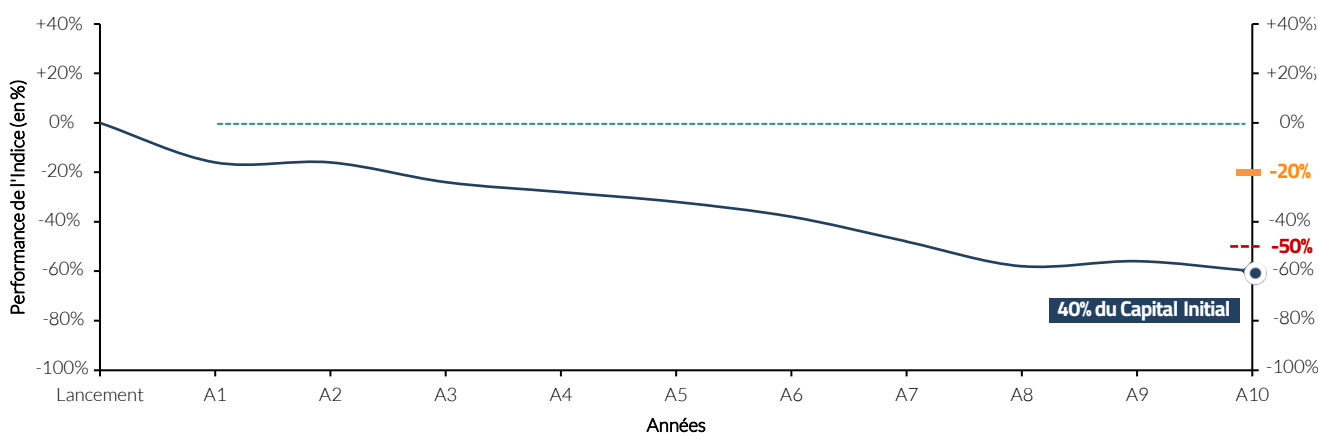
<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# Illustrations du mécanisme de remboursement (1/4)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Valeur de remboursement du produit Exigence 23
- - - Barrière de versement des gains à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- Évolution du niveau de l'Indice iEdge Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR

## Scénario défavorable : Indice en baisse de plus de 50% à maturité Hypothèse : baisse de 60% par rapport à son Niveau de Référence Initial



Tous les jours ouvrés, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034, en Dates d'observation de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**

À l'issue des 3652 jours, en Date d'observation finale (le 19/07/2034), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 60%, il clôture donc à 40% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors 40% du Capital Initial.**

Dans ce scénario, le TRA net<sup>(3)</sup> est égal à -9.28% (équivalent à un TRA net<sup>(3)</sup> de -9.28% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR).

**Remboursement final<sup>(2)</sup> : 40% du Capital Initial (100% du Capital Initial - 60% lié à la baisse de l'Indice).**

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur

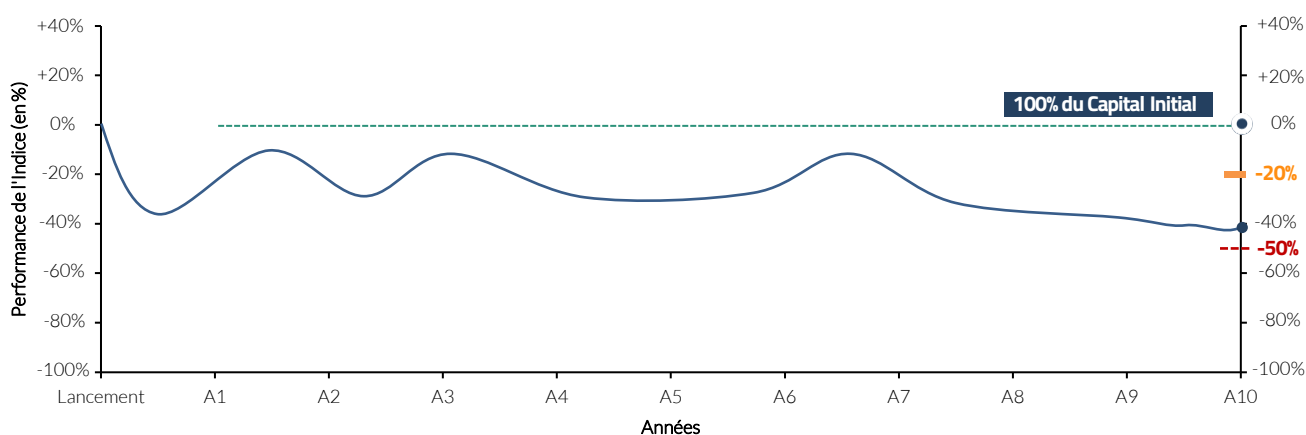
<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# Illustrations du mécanisme de remboursement (2/4)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Valeur de remboursement du produit Exigence 23
- - - Barrière de versement des gains à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- Évolution du niveau de l'Indice iEdge Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR

## Scénario médian : Indice baissier entre 20% et 50% Hypothèse : baisse de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial



Si chaque jour ouvré, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034<sup>(1)</sup>, l'Indice subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**

À l'issue des 3652 jours, en Date d'observation finale (le 19/07/2034), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 20% mais inférieure ou égale à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 40%, il clôture donc à 60% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors 100% du Capital Initial.**

Dans ce scénario, le TRA net<sup>(3)</sup> est égal à -0.6% (contre un TRA net<sup>(3)</sup> de -5.54% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR).

**Remboursement final<sup>(2)</sup> : 100% du Capital Initial.**

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur

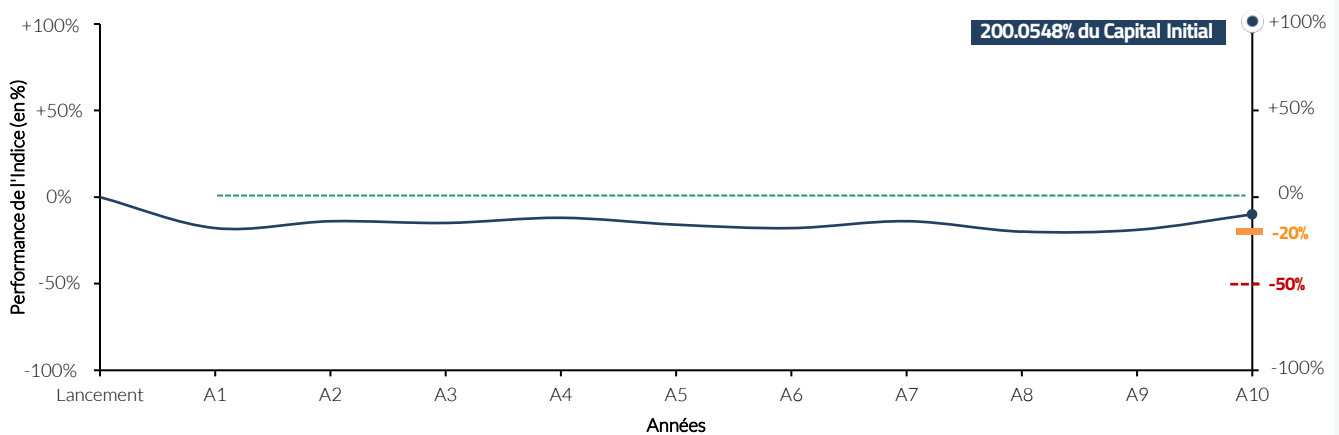
<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# Illustrations du mécanisme de remboursement (3/4)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Valeur de remboursement du produit Exigence 23
- - - Barrière de versement des gains à l'échéance (-20% de performance de l'Indice)
- Évolution du niveau de l'Indice iEdge Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR

## Scénario favorable : Indice baissier de moins de 20% Hypothèse : baisse de 10% par rapport à son Niveau de Référence Initial



Si chaque jour ouvré, du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034, en Dates d'observation de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**

À l'issue des 3652 jours, en Date d'observation finale (le 19/07/2034), l'Indice subit une baisse inférieure ou égale à 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 10%, il clôture donc à 90% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors 100% du Capital Initial plus un gain de environ 100.0548% (3652 x 10%/365, soit environ 3652 x environ 0.0274%) au titre des 3652 jours écoulés depuis le 19/07/2024, soit 200.0548% du Capital Initial (100% + 3652 x 10%/365).**

Dans ce scénario, le TRA net<sup>(3)</sup> est égal à 6.52% (contre un TRA net<sup>(3)</sup> de -1.64% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR).

**Remboursement final<sup>(2)</sup> : 200.0548% du Capital Initial (100% du Capital Initial + 100.0548% du Capital Initial lié au gain).**

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur

<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

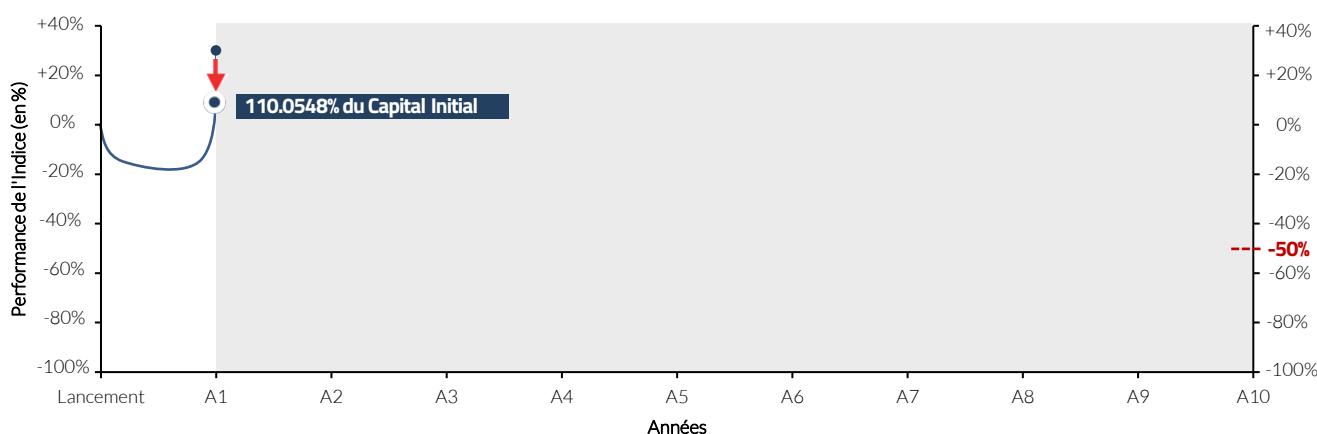


# Illustrations du mécanisme de remboursement (4/4)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Le produit n'existe plus
- Seuil de perte en Capital à l'échéance (-50% de performance de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du 21 juillet 2025 au 18 juillet 2034 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Valeur de remboursement du produit Exigence 23
- Mécanisme de plafonnement des gains
- Évolution du niveau de l'Indice iEdge Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR

## Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : Indice fortement haussier à court terme Hypothèse : hausse de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial



À l'issue de 367 jours (le 21/07/2025), en Date d'observation de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial. Il clôture par exemple à 130% de son Niveau de Référence Initial.

**Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.** L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors 100% du Capital Initial plus un gain de environ 0.0274% (soit 10%/365) par jour écoulé depuis le 19/07/2024 (équivalent à environ 10%), soit environ 110.0548% du Capital Initial (100% + 367 x 10%/365).

Dans ce scénario, le TRA net<sup>(3)</sup> est alors égal à 9.14% (contre un TRA net<sup>(3)</sup> de 28.41% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

**Remboursement anticipé<sup>(2)</sup> : 110.0548% du Capital Initial (100% du Capital Initial + 10.0548% du Capital Initial lié au gain).**

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 12).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur

<sup>(3)</sup> Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0.6% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

# Présentation du sous-jacent

LES DONNÉES RELATIVES AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

## Zoom<sup>(1)</sup> sur l'Indice : iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR

L'univers de départ de l'Indice est composé de l'ensemble des entreprises domiciliées en France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

Un filtre d'exclusion est alors appliqué :

- Exclusion des entreprises qui n'appartiennent pas aux secteurs RBICS suivants : « Technologie », « Biens et Services Industriels », « Produits et Services de Consommation » et « Banques ».

Un filtre de sélection est ensuite appliqué :

- Sélection des 5 plus grandes capitalisations boursières de chaque secteur (20 noms au total).

Tous les titres sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière tout en appliquant un plafond de 10% pour le poids de chaque composant et un plafond de 25% par secteur. L'Indice est rebalancé trimestriellement. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en déduisant un dividende synthétique constant (décrément) de 50 points sur une base annuelle.

**Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.**

Code Bloomberg de l'Indice : ICOCO20 Index

Informations relatives à l'Indice : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/IEDGE-CORE-EUROZONE-CORE--169263484/>

## Composition de l'Indice (le 02 avril 2024)

BNP PARIBAS	SIEMENSAG-REG
ING GROEP NV	SCHNEIDER ELECTRIC SE
SOCIETE GENERALE SA	AIRBUS SE
KBC GROUP NV	SAFRAN SA
CREDIT AGRICOLE SA	VINCI SA
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	ASML HOLDING NV
HERMES INTERNATIONAL	SAP SE
ESSILORLUXOTTICA	INFINEON TECHNOLOGIES AG
ADIDAS AG	CAPGEMINI SE
KERING	WOLTERS KLUWER

<sup>(1)</sup> Source : Bloomberg, au 06/05/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Présentation du sous-jacent

LES DONNÉES RELATIVES AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

## Évolution simulée de l'Indice<sup>(1)</sup>

Source : Bloomberg, du 06/05/2019 au 26/04/2024



Lancement de l'Indice le 26/04/2024. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques.

## Performances simulées de l'Indice<sup>(1)</sup>

Performances au 26/04/2024	iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR
<b>à partir du 02/01/2024</b>	<b>12.54%</b>
<b>1 an</b>	<b>17.58%</b>
<b>3 ans</b>	<b>19.98%</b>
<b>5 ans</b>	<b>44.11%</b>

<sup>(1)</sup> Source : Bloomberg, au 26/04/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Morgan Stanley & Co International PLC. S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Code Isin	FRIP000001R8
Distribution	Comptes titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel « PERIn »)
Offre au public	Oui, non exemptée de prospectus
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Sous-jacent	L'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR (Code Bloomberg : ICOCO20 Index)
Taille d'émission	30 000 000 EUR
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR
Prix d'émission	100%
Date d'émission	27/05/2024
Date d'observation initiale	19/07/2024
Niveau de Référence Initial	Niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date d'observation initiale
Dates d'observation de remboursement anticipé	Chaque jour de marché ouvré entre le 21/07/2025 au 18/07/2034
Dates de paiement de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après chaque Dates d'observation de remboursement anticipé
Date d'observation finale	19/07/2034
Date d'échéance	26/07/2034
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International PLC usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Règlement/livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Droit applicable	Droit Français
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 1% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

# Facteurs de risques

**Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.**

EXIGENCE 23 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 22 juin 2023 et ses suppléments en date du 27 juillet 2023, 11 août 2023, 6 octobre 2023, 25 octobre 2023, 13 novembre 2023, 7 décembre 2023, 18 janvier 2024, 23 janvier 2024, 8 mars 2024 et du 23 avril 2024 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home).

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22/06/2023, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité.

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

**Le capital n'est pas protégé** : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

**Risque de marché** : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

**Risque de crédit** : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

**Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital** : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

**Risque de couverture** : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

**Risque de liquidité** : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels** : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

**Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

# Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

## **Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :**

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Émetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Émetteur au Titulaire concernant les Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit EXIGENCE 23 fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au [Prospectus de base](#) en date du 22-06-2023 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home) - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

## **Avertissement légal relatif à l'Indice :**

iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR : «Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge® Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Morgan Stanley sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.



### Contactez-nous

sur [www.linxea.com](http://www.linxea.com)  
nous vous répondrons  
dans les plus brefs délais.

**01 45 67 34 22**

du lundi au vendredi  
de 9h00 à 18h00  
sans interruption.

### Linxea

Service de Gestion,  
58 avenue Hoche,  
CS 70200 75008 Paris.



Copyright © 2024 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.